



Rapport pour Séance du Conseil Communal du 5 octobre 2021

Commission de Gestion et Finances

Rapport sur préavis Municipalité N° 03/2021

Arrêté d'imposition pour l'année 2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les municipales et municipaux, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal. La Commission de Gestion et Finances représentée par Madame Besuchet Christel, Messieurs Viquerat Jean-Michel et Olivier Agassis, s'est réunie le mardi 14 septembre en salle de municipalité. La Commission remercie Madame Muriel Bovet, Boursière, Madame Christelle Gobalet municipale, Messieurs Thierry Salzmann, Syndic et Jean-Pascal Rochat municipal, pour leur présence ainsi que pour leurs explications.

La Commission s'est réunie à nouveau le 28 septembre 2021 représentée par Madame Besuchet Christel, Messieurs Viquerat Jean-Michel et Agassis Olivier.

Au vue de l'augmentation exceptionnelle de la marge d'autofinancement dans les comptes 2020 présentés lors de la séance avec la Municipalité et au vue de l'analyse des comptes, la Commission de gestion et finances est d'avis d'aller dans le sens de la Municipalité. Néanmoins, compte tenu des investissements futurs que devra faire la commune:

- Réfection complète de la Grande Salle
- Réfection du bâtiment de la bourse des pauvres
- Réfection des chemins bétonnés
- Liaison du réseau d'eau sur le pompage de Chavornay

Et pour lesquels nous n'avons pas de montants précis à ce jour, la Commission estime qu'il faut garder une certaine prudence.

Par conséquent, la Commission de gestion et finances propose au Conseil communal d'adopter le prochain taux d'imposition à 72% pour l'année 2022.

En conclusion, nous proposons de modifier l'arrêté d'imposition 2022 article premier, point 1 impôt sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital, impôt minimum et impôt spécial dû par les étrangers.

Bavois, le 28 septembre 2021

Pour la Commission gestion et finances

Viquerat Jean-Michel

Agassis Olivier

Besuchet Christel